



Rouen, le 17 juin 2021

**Direction Planification Urbaine**

Reçu le

22 JUIN 2021

5222

Monsieur le Président  
Métropole de Rouen Normandie  
108 Allée François Mitterand  
76006 Rouen

Dossier suivi par : Axel AGOSTINI – Responsable territorial Caux littoral seineomrain –  
Conseil aux entreprises et territoires

Nos références : CD/CT/AA/ND/ 45-21

Objet : Avis pour la modification du PLU métropolitain – PPAC 2021 Austreberthe Cailly

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier concernant la procédure de modification du PLU métropolitain à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, et je vous remercie.

Après étude de cette procédure de modification définie dans le document joint, nous émettons un **avis favorable**.

Le projet de modification n°2 – PPAC est réalisé à l'échelle du pôle de proximité Austreberthe Cailly et vise à apporter différents ajustements au PLU Métropolitain. Ces ajustements ont pour objets :

Ces ajustements ont pour objets de :

- Ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- Ajouter des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Ajouter des trames de protection « parc, coulée verte, coeur d'îlot »
- Evolution du patrimoine bâti (ajout, rectification d'erreur dans les fiches patrimoine)
- Modifier des hauteurs indiquées sur la Planche 2 du règlement graphique morphologie urbaine
- Modifier des OAP
- Changement de zone au sein de la zone urbaine
- Suppression d'un périmètre d'attente de projet

Mes équipes restent disponibles pour toute question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe DORÉ,  
Président de la DT76 CMA Normandie